



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 26 Mars 2024, conformément à l'article L2121,10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, BOUCHET Joël, GIMENO Michel

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. FIGAROL Gérard représenté par M. ALZIEU Marc

ÉTAIT ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le compte rendu du 26 Février 2024 est voté et approuvé à l'unanimité. Madame le Maire fait procéder à la signature du registre

Approuvé à l'unanimité

2. VOTE DE LA FDL

Pour la deuxième année consécutive, les taux de la FDL sont proposés au Conseil Municipal à l'identique de l'année précédente, permettant de garder une stabilité depuis 2022.

	Taux de référence 2023	Taux votés pour 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	32.79	32.79
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	56.24	56.24
Taxe d'habitation (TH)	7.76	7.76

Face à l'inflation du prix de l'énergie et devant procéder à une augmentation des prix de l'eau pour soutenir les gros travaux liés aux réseaux, le Conseil ne souhaite pas répercuter une autre augmentation sur les ménages.

Approuvé à l'unanimité

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 : BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire quitte la pièce. Le secrétaire de mairie expose les comptes administratifs de 2023 pour le budget Communal. Madame ARNAUD signera la délibération afférente.

Madame le Maire réintègre la pièce pour la présentation des comptes de gestion 2023 pour le budget Communal

Fonctionnement

Dépenses	158 990.92
Recettes	204 851.04
Excédent	45 860.14
Excédent antérieur	101 539.03
Excédent global	147 399.17

Investissement

Dépenses	176 676.90
Recettes	74 133.03
Déficit	-102 534.87
Excédent antérieur	119 706.91
Excédent global	17 163.04

Approuvé à l'unanimité

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Madame le Maire quitte la pièce. Le secrétaire de mairie expose les comptes administratifs de 2023 pour le budget Eau & Assainissement. Madame ARNAUD signera la délibération afférente.

Madame le Maire réintègre la pièce pour la présentation des comptes de gestion 2023 pour le budget Eau & Assainissement.

Exploitation

Dépenses	64 596.08
Recettes	29 267.07
Déficit	- 35 329.01
Excédent antérieur	83 548.54
Excédent global	48 219.53

Investissement

Dépenses	46 401.67
Recettes	27 288.99
Déficit	- 19 112.68
Excédent antérieur	46 623.71
Excédent global	27 511.03

Approuvé à l'unanimité

5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 : BUDGET COMMUNAL / BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le secrétaire de mairie soumet les budgets prévisionnels au Conseil Municipal.

Budget Prévisionnel 2024 - Budget communal			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	88 700,00 €	002 - Excédent de fonctionnement N-1	147 399,13 €
012 - Personnel, URSSAF	80 000,00 €	70 - Carrière dolomie	36 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	43 167,45 €	73 - Impôts et taxes	62 100,00 €
65- Elus, subventions	48 000,00 €	74 - Dotations	20 631,32 €
66 - Dettes	4 000,00 €	75 - Bâtiments communaux	8 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 500,00 €	78 - Reprise sur provision	1 237,00 €
68 - Autres	1 000,00 €		
TOTAL	275 367,45 €	TOTAL	275 367,45 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
16 - Remboursement d'emprunts	25 000,00 €	001 - Excédent d'investissement N-1	17 163,04 €
2151 - Aménagement de voirie	55 770,85 €	021 - Virement de la section d'exploitation	43 167,45 €
2138 - Autres constructions	81 000,00 €	10222 - FCTVA	2 274,36 €
2183 - Acquisition mobilière	4 150,00 €	13 - Subventions	103 316,00 €
TOTAL	165 920,85 €	TOTAL	165 920,85 €
Budget Prévisionnel 2024 - Budget eau & assainissement			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	26 350,00 €	002 - Excédent reporté	48 219,53 €
014 - Redevances	6 000,00 €	042 - Amortissement	11 146,81 €
023 - Virement à la section d'investissement	17 094,39 €	70 - Vente et service	17 000,00 €
042 - Dotation amortissement	23 316,50 €	74 - Dotations	490,55 €
615 - Entretien	2 000,00 €	78 - Reprise sur provision	204,00 €
65 - Créances non perçues	2 300,00 €		
TOTAL	77 060,89 €	TOTAL	77 060,89 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Amortissement	11 146,81 €	001 - Excédent d'investissement N-1	27 511,03 €
21 - Immobilisations corporelles	19 978,56 €	021 - Virement de la section d'exploitation	17 094,39 €
23 - Travaux en cours	45 000,00 €	040 - Amortissement	23 316,50 €
		10222 - FCTVA	8 203,45 €
TOTAL	76 125,37 €	TOTAL	76 125,37 €

Approuvés à l'unanimité

6. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Commission de l'eau et de l'assainissement s'est réunie pour aborder les questions liées aux bases tarifaires de l'eau et l'assainissement.

Les propositions, pour l'année 2025, sont soumises au Conseil Municipal comme suit :

Prix de l'abonnement	60€			
Tranche de consommation	1m ³ à 100m ³	101m ³ à 150m ³	151m ³ à 200m ³	201m ³ et plus
Tarifs individuel eau 2025 Indiqué au prix du m ³	1.20	1.40	1.60	2.00
Tarifs individuel assainissement 2025 Indiqué au prix du m ³	0.70	0.70	0.70	0.70
Tarif agricole (sur présentation attestation MSA) Indiqué au prix du m ³	1m ³ à 2000m ³ 1.20	2000m ³ et plus 1.50		

Il est porté à connaissance que, pour le moment, la Commune ne souhaite pas créer une ligne « Abonnement d'assainissement » sur les factures alors que cela se fait dans les autres communes.

Comme l'an passé, la présentation d'une attestation MSA sera exigée aux exploitants agricoles pour bénéficier du tarif lié.

Nous allons consulter la Trésorerie sur la faisabilité d'un paiement des factures en deux fois.

La Commission a également actualisé le règlement intérieur de l'eau et de l'assainissement communal pour 2025.

Approuvé à l'unanimité

7. EMPLOYE COMMUNAL

Le Conseil envisage de recruter un personnel complémentaire dans l'équipe technique afin de réaliser les divers travaux d'entretien pour pallier l'absence momentanée de l'agent en poste actuellement.

Ce poste sera susceptible d'être maintenu après le retour de l'agent en poste.

Approuvé à l'unanimité

8. DIVERS

Il a été décidé que M. HALLEUX installera les ateliers pratiques « volcans » sur la place du jeu de boules lors de la semaine volcanique 2024.

Une course cycliste passera par le village le dimanche 21 Avril au matin. Les axes concernés sur la commune sont :

- Route de la Fontaine ;
- Rue des marronniers ;
- Route des conquêtes.

Nous remercions d'avance les administré.e.s de ne pas garer de véhicules sur la route ce jour-là et de ne rien faire qui puisse gêner le passage des vélos.

La Communauté de Communes Grand Orb va doter la commune de bacs de compostage. Ceux-ci prendront place le long du mur du cimetière, Chemin des Causse. Un courrier vous sera adressé dans les jours prochains.

Nous recherchons deux référents qui accepteraient de prendre part au projet. Les volontaires sont priés de se manifester auprès du secrétariat de la mairie.

La Communauté de Communes Grand Orb va mettre en place une campagne d'achat de récupérateurs d'eau pour les particuliers dont une partie du prix sera pris en charge par la Communauté de Communes.

Cette dernière va également mettre en place une distribution de kit d'économiseur d'eau. La Commune mettra ses kits, à raison d'un kit par foyer, à disposition gratuitement. Pour en bénéficier, merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

De grandes quantités d'eau ont été prélevé alors que les camions sanitaires du Département venaient remplir le château d'eau. L'hydrogéologue du projet a fait savoir son mécontentement quant à ces comportements qui vont à l'encontre du bon sens, qu'il a qualifié d'action non citoyenne.

Mme le Maire annonce la levée de séance à 19h30.

Il est rappelé :

- De maintenir une surveillance accrue sur les consommations d'eau et d'en limiter son usage au maximum ;
- De fournir l'attestation MSA aux services municipaux pour les agriculteurs souhaitant bénéficier du tarif correspondant.

Fait en Mairie le 04 Avril 2024

Le Secrétaire de séance

Sylvie TOLUAFE, Maire

